



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature

La Défense, le

**12 AOÛT 2019**

Direction de l'eau et de la biodiversité

Sous-direction de la protection et de la restauration  
des écosystèmes littoraux et marins

Bureau de la gestion des espaces maritimes et littoraux

Monsieur,

Le 6 juillet dernier, vous avez appelé l'attention du ministère de la transition écologique et solidaire au sujet de la mise en œuvre de la servitude de passage des piétons le long du littoral sur la commune de Saint-Briac-sur-Mer.

Un contentieux relatif au tracé de la servitude oppose, en effet, depuis plusieurs années certains propriétaires riverains à votre association et à l'Etat. Or, comme vous le savez, la Cour administrative de Nantes a récemment confirmé l'annulation partielle du tracé de cette servitude.

Je vous informe que les services du ministère vont se pourvoir en cassation contre ces deux arrêts du 18 juin et du 2 juillet 2019 afin de soutenir l'action résolument engagée de l'État en faveur de la préservation de l'accès au littoral et de la sécurité des personnes.

Je vous remercie pour votre appui dans la mise en œuvre effective du principe de libre accès des usagers au littoral, principe auquel je suis comme vous particulièrement attaché.

Le directeur de l'eau et de la biodiversité

THIERRY VATIN

**Monsieur le président de l'association  
des Amis des Chemins de Ronde d'Ille-et-Vilaine  
42 rue de la Roche Pelée  
35 800 SAINT LUNAIRE**

*Copie : Mme la directrice des affaires juridiques du MTES*